

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

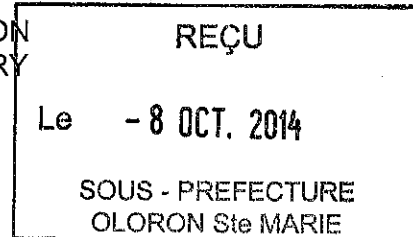
## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES  
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT  
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE



**RAPPORT N°140925-03-PER**

### PRINCIPE DE CREATION D'UN SERVICE COMMUN DANS LE DOMAINE TECHNIQUE

M. LACRAMPE indique que dès la création de la CCPO, les élus ont souhaité que la structure intercommunale leur apporte, au-delà de la conduite de ses propres missions, une aide pour la gestion des compétences non transférées.

La CCPO s'est attachée à répondre à l'attente de ces communes sous diverses formes :

- création d'un fond de concours ;
- mise en place de groupements de commandes en concertation avec la ville d'Oloron ;
- intégration dans les statuts de la compétence "prestation de service" permettant de répondre à certaines demandes : documents d'urbanisme, environnement (études en assainissement collectif, eau potable, hydraulique), voirie et réseaux divers (étude et travaux en régie), travaux en régie ...

Les prestations, bien qu'appréciées, ont montré leurs limites car dépendant de l'existence et de la disponibilité des moyens de la CCPO.

Le contexte actuel (complexification de la réglementation dans le domaine technique, contraintes financières, arrêt de l'ATESAT fin 2014 pour le programme de voirie notamment) a amené la CCPO à lancer une étude pour faire évoluer son intervention dans le domaine technique.

Cette démarche a été initiée par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2013. Cette étude de mutualisation portant sur les domaines techniques (voirie, bâtiment, eau,

assainissement) a été confiée à une équipe projet composée de Jean-François RODRIGUEZ et Hélène CUARTANGO.

La démarche pour la réalisation de cette étude, présentée en séance plénière du 18 septembre 2013 comprend :

- Première phase : DIAGNOSTIC

Un diagnostic a été réalisé par le biais d'enquêtes et de réunions auprès des structures du territoire de la CCPO.

Cette phase a permis de vérifier les attentes fortes des communes pour cette mutualisation et les possibilités offertes par la Ville d'Oloron et la CCPO.

Ce diagnostic a fait l'objet d'un rapport présenté en réunion plénière du 19 décembre 2013.

- Deuxième phase : PROPOSITIONS

Suite au diagnostic, une quantification des besoins et des moyens associés a été réalisée à partir :

- d'enquêtes complémentaires auprès des communes qui avaient manifesté un intérêt lors de l'état des lieux ;
- de rencontres, par structure et par domaine, associant les chefs de services concernés.

A partir de ces éléments, l'analyse a permis d'identifier 2 étapes :

- une première étape, à court terme, avec un service commun minimal pour répondre concrètement et rapidement aux besoins les plus urgents (arrêt de l'ATESAT), et le maintien des prestations de services actuelles réalisées par les services de la CCPO et de la ville d'Oloron ;
- une seconde étape, avec un énoncé de pistes de développement pour mettre en place une mutualisation plus ambitieuse.

Le service commun régi par l'article 67 de la loi MAPTAM, est créé au sein de l'intercommunalité avec des agents provenant des communes membres et des EPCI.

Les modalités de fonctionnement sont formalisées par des conventions liant les structures d'origine à la CCPO d'une part, et les structures qui bénéficient de l'intervention du service commun d'autre part.

Les missions de ce service commun minimal seraient les suivantes :

- Domaine voirie : conseil, programmation, études et suivi des travaux ;
- Domaine bâtiment : conseil, programmation, contrôles techniques réglementaires, études et suivi des travaux ;
- Domaine environnement : conseil, assistance pour des dossiers réglementaires ;
- Domaine administratif : Entrée unique, conventions, analytique, planning, secrétariat du comité de suivi, consultations ...

La CCPO réglera les agents mis à disposition du service commun à partir des coûts réels appliqués au temps passé au service commun.

Concernant les prestations du service commun, elles seront rémunérées sur la base d'unité de fonctionnement (demi-journée) appliquée au coût réel.

Les dépenses seraient réglées par les structures bénéficiant de l'intervention du service commun. Le coût de ce service a été estimé de 110 à 140 € la demi-journée d'intervention selon le type de prestation réalisé, chiffre de base qui pourrait être réévalué selon la conjoncture.

Ces propositions ont fait l'objet d'un rapport présenté en séance plénière du 4 mars 2014 mais seront arrêtées à l'issue d'un débat lors d'un prochain Conseil des Maires.

La création de ce service commun est subordonnée à la confirmation des engagements des communes concernées tant pour la mise à disposition des agents que pour le recours aux prestations du service commun.

Par ailleurs, il convient de rappeler l'urgence de création de ce service au vu de l'arrêt de l'ATESAT fin 2014.

Le Comité Technique réuni le 23 septembre dernier, a émis un avis favorable.

Ouï cet exposé,

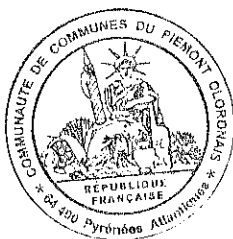
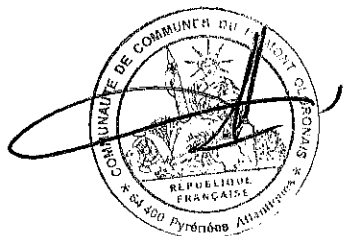
**Le Conseil Communautaire, par 44 voix pour et 2 contre (M. LUCBEREILH - M. ROSENTHAL)**

- **APPROUVE** le principe de création d'un service commun dans le domaine technique
- **AUTORISE** Monsieur le Président à vérifier auprès des structures concernées les engagements recueillis au cours de l'étude.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

